

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

CIB

Nº 31759

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-

cibic@skynet.be

28: 04 388 12 94 : 0475/23 87 30

CONFIDENTIEL T.V.A. BE 0406.671.312 Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante Nº de rapport : 23/14/06/10/03 Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :..... Adresse de la visite: Place des Cechos, AT 4121 Neufole Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🖎 276 bis et dérogations 🗷 271 bis 🗅 278 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Protection générale du branchement : 21 Tension d'utilisation : 📜 ... nombre de circuits terminaux Nombre de tabléaux : **⊠**3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Contrôles par examen visuel, tests et mesures : En ordre Pas en n.a. ou Description ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel 🗆 plombé 🕒 non plombable 🗀 à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : MΩ Résistance de dispersion de la prise de terre : y lo Ω 'en le eve Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes: Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 🙇 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente . Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa du demandeur pour réception :

Pour CIB,

Nom et visa de l'inspecteur :

OUFFARC



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 13 1406 10103
□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. □ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants: □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants: les les
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants:
□ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants:
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants: La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants:
□ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
☐ Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
* Absence de plan et de sehema électrique. * Absence de sechionneur de terre. * La Sa.B 1 & étage 1 ost par raccorde sur le suff à houte Jersi bilité (3 am A). * Re fixation et reconstitutionent du matériel à poste fixe. * Creuit en 3 à 2,5 lu shreet sur le chiff. générale 300 m A (liseuit à de les millies) * Utilisation de couleur différenté pour la terre * Un la multitude de mobilier, nous n'outus en acces auxu pour le ment
Certaigno cinemito.